Yves Juhel sera bien à la barre jusqu'aux élections

Qui gère Menton jusqu'au scrutin municipal prévu les 30 janvier et 6 février ? Le maire élu le 9 novembre, ainsi que son conseil municipal – même incomplet – y sont bien, légalement, autorisés.

jusqu'aux élections ? C'est bien le maire de Menton, Yves Juhel, ainsi que son conseil municipal, installé lors de la séance du 9 décembre dernier, qui sont en mesure d'assurer la continuité.

La Ville de Dinard, confrontée à une situation similaire en 2017, avait expliqué la situation ainsi : «Pendant la période tran-sitoire (jusqu'à la date des élections), le conseil municipal, diminué de plus d'un tiers de ses membres, continue de fonctionner, la règle du quorum s'appliquant au nombre d'élus qui res-tent en place». C'est le cas à Menton, le maire, Yves Juhel, conserve ses pouvoirs propres.

Pas de délégation spéciale

Pas de mise en place d'une délégation spéciale (nommée par la Préfecture pour gérer les affaires courantes), telle qu'évoquée samedi dans nos colonnes. Car comme l'indique la Pré-lecture des Alpes-Maritimes dans un communiqué, hier, cette disposition, exception-nelle, n'est possible qu'à trois conditions non cumulatives. fixées par l'article L.2121-35 du Code général des collectivités territoriales : la dissolution du conseil municipal; la démission de tous ses membres en exercice; en cas d'annulation définitive de l'élection de tous ses membres ou lorsqu'un conseil municipal ne peut être constitué

- Aucane de ces conditions n'étant remplie, le code électoral permet au conseil municipal tel qu'il est actuellement constitué de se réunir valablement, ce jusqu'à son renouvellement intégraf - souligne la Préfecture, qui rappelle le premier tour du scrutin municipal est fixé au diman-



Le conseil municipal en place gèrera la Ville jusqu'au passage aux urnes.

che 30 janvier. Avec un possible second tour au 6 février.

En dehors de toute démarche partisane »

La Ville, de son côté, affirme : «Le Maire élu le 9 novembre dispose jusqu'à la future élection des pleins pouvoirs. Pour ce faire, les administrations municipales et communautaires sont à sa disposition. Les services assurent la continuité du service public et nous le faisons en de

hors de toute démarche partisane-

Un conseil municipal est d'ailleurs déjà programmé le 21 décembre prochain.

YANN DELANOË **ET ALICE ROUSSELOT**

Un rassemblement « contre la compromission avec le RN » à Menton



L'ancienne première adjointe Sandra Paire et plusieurs de ses soutiens ont répondu à cet appel « citoyen ».

Une trentaine de personnes étaient rassemblées hier soir, à 18 h 30, devant la mairie de Menton pour « dénoncer la nomina-tion d'adjoints au maire et l'attribution de délégations à des militants ou sympathisants RN » au sein du conseil municipal. Elles répondaient à un appel lancé par l'écologiste Laurent Lanquar-Castiel et Florence Lagache adressé « à toutes celles et ceux qui re-fusent la compromission avec l'extrême droite «. Parmi le groupe, l'ancienne première adjointe Sandra Paire et plusieurs autres élus démissionnaires - Gabrielle Bineau, Patricia Martelli, Daniel Allavena - ou encore Martine Landry, militante d'Amnesty International 06,

Il aura fallu un tout petit mois pour laisser

entrer le RN au conseil municipal. « C'est en ces mots que Florence Lagache s'est adresés au groupe réuni devant les marches de l'hôtel de ville. Avant de dénoncer des « méthodes d'intimidation indignes envers les démissionnaires - de la part de l'équipe municipale actuelle et « un climat délétère instauré en quelques semaines »,

Nous sommes ici en tant que citoyens, de bords politiques différents, pour refuser cette rupture du pacte républicain et démocratique, a appuyé quant à lui Laurent Lanquar-Castiel. L'extrême droite se combat pas à pas, nous sommes là pour dire : attention, le danger est toujours là. Yves Juhel s'est fait élire en allant chercher les voix de l'extrême droite, et l'annonce récente de l'attribution de délégations à des militants ou sympathisants

RN en est une preuve de plus. » Quelques heures avant ce rassemblement, le maire de Menton s'était exprimé par voie de communiqué sur le sujet : « Parmi les sept membres de l'opposition qui sont restés dans le conseil municipal, seule une élue est affiliée au RN. Quant aux autrex, un est membre des LR, deux sont des centristes et trois sans appartenance politique. Par ailleurs, comme L'ont précisé, au lendemain de mon élection, les membres du groupe « Menton demain », ils ont voté - pour le bien des Mentonnais avant de penser à leur position politique L'ai tenu à respecter cet engagement et à travailler avec tous les élus qui ont exprimé, en restant, leur souhait de se mettre au service des Mentonnais », défendait-il.



Nouveau

Darty Menton ouvre ses portes

Du 13 au 22 décembre 2021

10€ offerts

par tranche de 100€ d'achat en carte cadeau Darty

DARTY MENTON 2 rue Guyau

